

# Comment notifier?

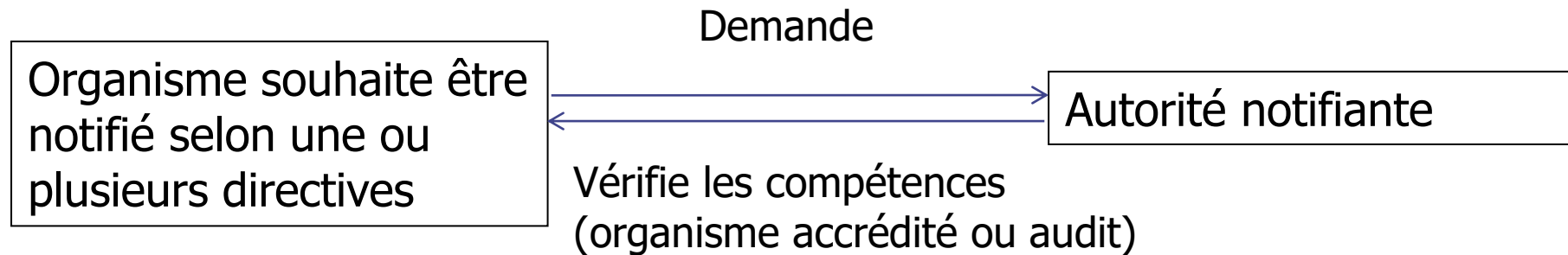
***Léa Parmentier***  
***SPF Economie, P.M.E., Classes***  
***moyennes et Energie***

## Aperçu

1. Schéma de la notification
2. Période de statu-quo
3. Procédure de notification:
  - A envoyer
  - Information à fournir
  - Vérification des compétences
4. NANDO Public
5. En résumé

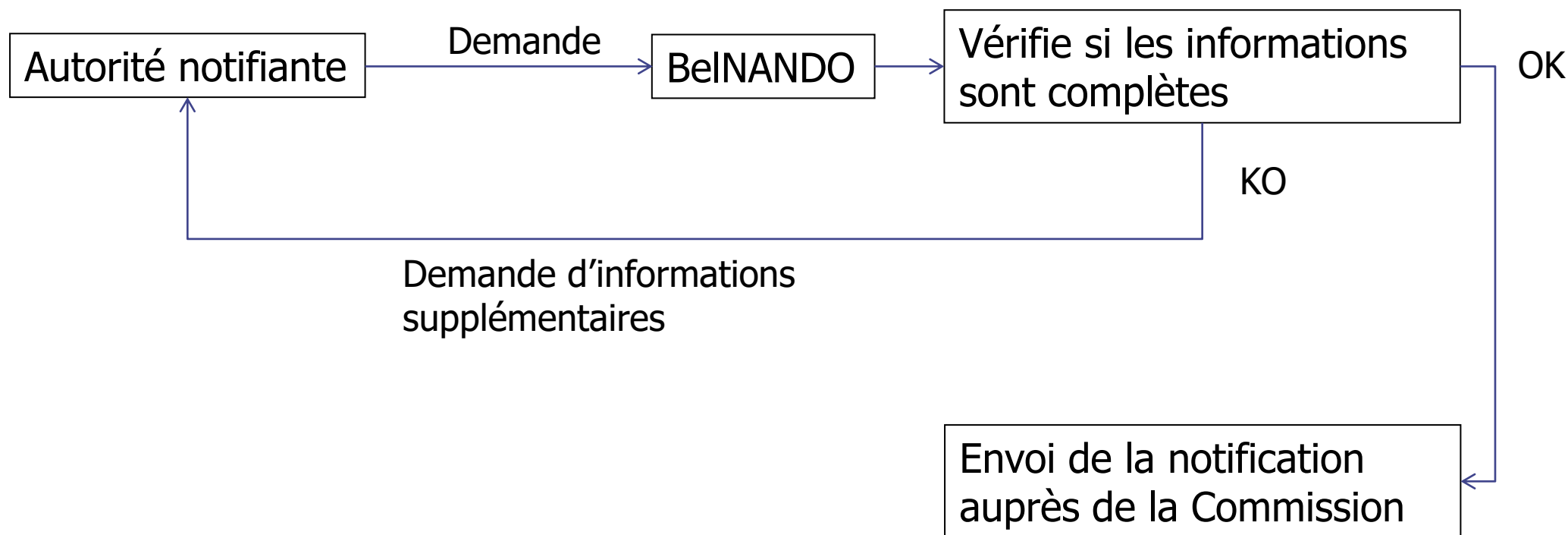
# 1. Schéma de la notification

1<sup>ère</sup> étape :



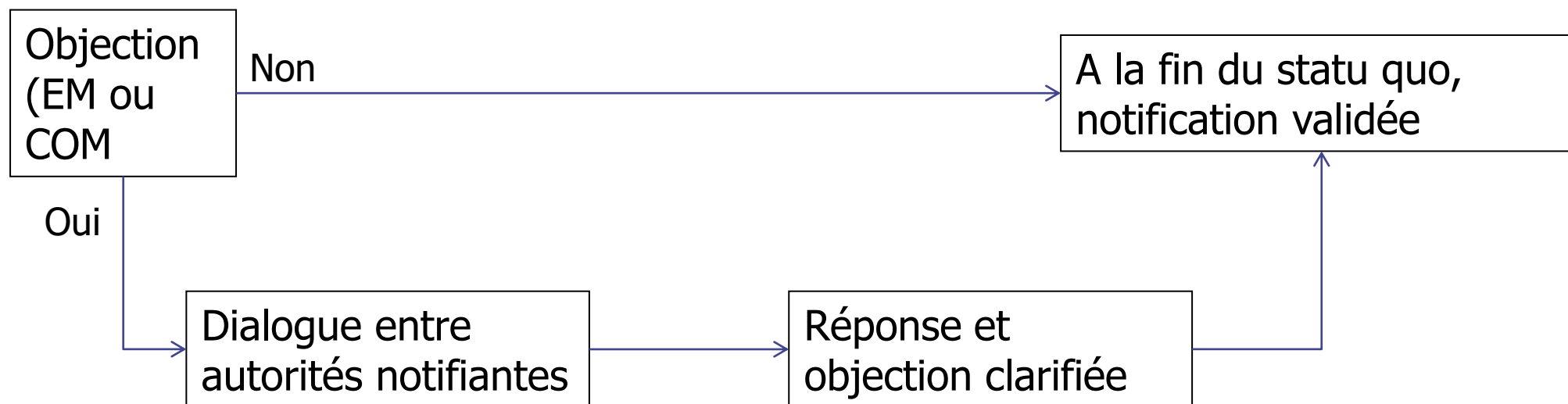
# 1. Schéma de la notification

2<sup>ème</sup> étape (si l'organisme a prouvé ses compétences) :



# 1. Schéma de la notification

3<sup>ème</sup> étape (Période de statu quo) :



## 2. Période de statu-quo

### C'est quoi ?

- Période pendant laquelle les Etats Membres et la Commission européenne analysent la demande de notification et vérifient sa validité
- Objectif : permettre aux EM et à la CE d'émettre des objections éventuelles

## 2. Période de statu-quo

### Quand ?

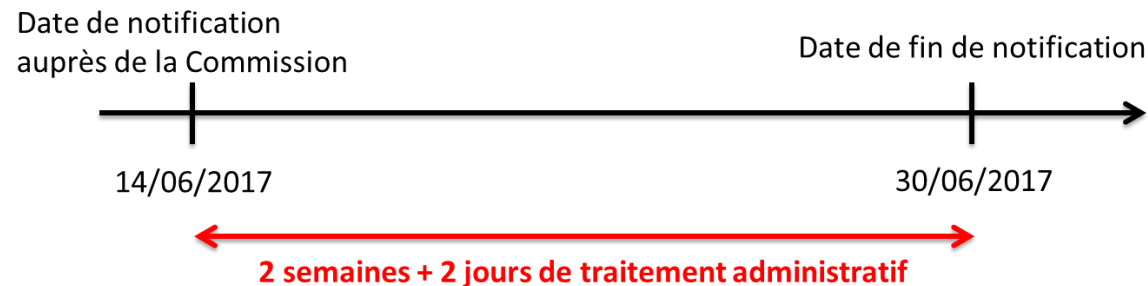
- Démarre quand la Commission reçoit la demande de notification et l'envoie aux autres Etats Membres
- Dure :
  - 2 semaines pour les accrédités
  - 2 mois pour les non-accrédités

## 2. Période de statu-quo

### Point d'attention pour le futur

- Cette période doit être prise en compte :
  - En prévision d'un éventuel changement de scope ou dans l'évaluation des compétences à la fin de la période de validité de la notification lors d'une prochaine prolongation
  - Afin d'assurer une continuité dans le temps de la notification

#### Exemple pour un organisme notifié





## 2. Période de statu-quo

### Que faire en fin de statu-quo?

- Rien !
- Nous vous envoyons la confirmation de la validation de la demande de notification, par mail

## 2. Période de statu-quo

### Des objections sur votre notification

- Nous vous envoyons le texte de l'objection par mail
- Vous y répondez en anglais, dans le mois
- Nous transférons votre réponse
- Nous vous tenons informé

## 3. Procédure de notification

- L'autorité notifiante
  - vérifie les compétences
  - désigne les organismes
  - contrôle les organismes

## 3. Procédure de notification

### A envoyer à la cellule BelNANDO

- Le formulaire standardisé "**E64100 6-12**" avec les informations requises
- Certificats
- Annexes techniques
- Autre(s) document(s) utile(s)

## 3. Procédure de notification

### Informations à fournir

- Les données administratives :
  - nom,
  - adresse,
  - numéro de téléphone
  - personne de contact
  - ...

## 3. Procédure de notification

### Informations à fournir

- Les détails liés à la notification :
  - Directive
  - Date de validité
  - Tâche(s) accomplie(s) dans le cadre de la notification
    - Tâche(s) sous-traitée(s)
    - Organisme accrédité pour accomplir cette(ces) tâche(s)

## 3. Procédure de notification Vérification des compétences

- 2 cas de figure :
  - 1) Organisme accrédité
  - 2) Organisme non accrédité

## 3. Procédure de notification

### Vérification des compétences - Accrédité

- Quelle(s) Accréditation(s)
  - ISO 17065
  - ISO 17020
  - ISO 17021
  - ISO 17025
- Certificats et annexes techniques
- Date de reassessment
- Groupe de coordination ?



## 3. Procédure de notification

### Vérification des compétences – Non accrédité

- Critères pour vérifier la compétence
- Qui a contrôlé ?
- Comment est-ce vérifié ?
- Tout document attestant de la compétence de l'organisme (p.e., rapport d'audit)
- Normes utilisées
- Monitoring (Comment et Quand)

## 4. NANDO Public

- Cette base de données vous permet de retrouver tous les organismes notifiés
- Vous pouvez rechercher selon une directive ou un pays spécifique

<http://ec.europa.eu/growth/tools-databases/nando/>

## 6. En résumé :

- L'autorité compétente envoie toutes les informations nécessaires à BelNANDO
- BelNANDO les encode dans la base de données européenne
- En cas d'objection, BelNANDO est le relais entre l'autorité et la Commission
- BelNANDO tient informé l'autorité de la fin de la période de statu quo

## 6. En résumé

### Accrédité – non accrédité

Accrédité	Non accrédité
Compétences vérifiées par Belac et monitorées régulièrement	Compétences doivent être vérifiées par une entité
Période de statu quo de 2 semaines	Période de statu quo de 2 mois
Le certificat est une preuve	Les documents d'assessment doivent être fournis



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Merci pour votre attention.

## Abréviations

- BeINANDO : Belgium Point of Contact for NANDO
- Bocova : Bouw Construction Voorschrijving Agréments
- CPR : Construction Products Regulation
- IBPT : Institut Belge des Postes et Télécommunications
- EM : Etat Membre
- COM : Commission européenne
- ISO : International Standards Organisation
- NANDO : New Approach Notified and Designated Organisations